

Conditions générales de l'offre de parrainage COQUY

La présente offre de parrainage est réservée aux particuliers résidants en Bourgogne Franche-Comté et valable du 01/10/2018 au 31/03/19 inclus. Aucune demande de parrainage reçue après le 31/03/2019 ne sera acceptée.

Article 1 - Objet

SAS PEB COQUY, dont le siège social est situé au 100 route de Bolandoz – 25300 Flagey, immatriculée au RCS de Besançon, sous le numéro 311 117 444, organise une opération de parrainage auprès de ses consommateurs résidants en Bourgogne Franche-Comté.

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles SAS PEB COQUY invite ses consommateurs à parrainer un ou plusieurs Filleuls en contrepartie d'avantages promotionnels.

Article 2 - Participation

La participation à l'opération de parrainage implique de la part des consommateurs participants l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Article 3 - Conditions à remplir pour le Parrain/Filleul

Article 3.1 : Pour être Parrain, il faut obligatoirement (1) aimer la page Facebook Coquy.

Un même Parrain peut parrainer jusqu'à trois (3) filleuls différents durant le temps de l'opération. Les personnes désignées comme Filleul doivent résider en Bourgogne Franche-Comté pour que la participation soit validée par la société organisatrice.

Article 3.2 : Pour être Filleul, il faut :

- Aimer la page Facebook Coquy

Le Filleul doit autoriser le Parrain à communiquer son nom, son prénom et son adresse à SAS PEB Coquy. Un même Filleul ne peut bénéficier qu'une seule fois de l'offre de parrainage. Le Filleul doit obligatoirement résider en Bourgogne Franche-Comté.

Auto-Parrainage

Un consommateur de la SAS PEB COQUY ne peut pas se parrainer lui-même (même nom, même prénom, même adresse, sous réserve des dispositions de l'article 3.1 ci-dessus). Toute personne (Parrain comme Filleul) qui utiliserait le parrainage de manière contraire aux présentes conditions générales se verra supprimer le droit d'en bénéficier. La responsabilité de SAS PEB COQUY ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'annulation ou de l'absence de prise en compte du parrainage, dès lors qu'elle résulterait de l'absence de respect ou de la non-conformité d'une des conditions prévues par les présentes conditions générales.

Article 4 - Dotations

Article 4.1 : 150 points fidélité Coquy seront offerts au Parrain, après validation des informations renseignées par celui-ci et réception par SAS PEB COQUY de la demande de parrainage dûment remplie, dans les 48H suivant l'inscription à l'opération.

Les 150 points fidélité Coquy feront l'objet d'une remise venant en déduction sur la prochaine commande de cadeaux boutique du parrain sur www.coquy.com/la-boutique . Pour la déduction des 150 points gagnés par le Parrain, lors de sa commande cadeaux boutique, le Parrain doit les envoyer par courrier en même temps que sa commande.

Dans l'hypothèse où le Parrain cumulerait 3 fois 150 points fidélité COQUY, conformément à l'article 3.1 ci-dessus, les remises afférentes se feront distinctement, à chaque commandes de cadeaux boutiques du Parrain à venir.

Article 4.2 : 100 points fidélité Coquy seront offerts au filleul, après validation de ses coordonnées et réception par SAS PEB-COQUY de la demande de parrainage dûment remplie, dans les 48H suivant l'inscription.

Les 100 points fidélité Coquy feront l'objet d'une remise venant en déduction sur la prochaine commande de cadeaux boutique du Filleul sur www.coquy.com/la-boutique. Pour la déduction des 100 points gagnés par le Filleul, lors de sa commande cadeaux boutique, le Filleul doit les envoyer par courrier en même temps que sa commande.

Article 4.4 : Les remises ne peuvent faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou d'une contre-valeur monétaire. Elles ne peuvent également pas être données, cédées, transférées, même partiellement, à un tiers, sous quelque forme que ce soit.

Article 5 - Données personnelles

SAS PEB COQUY prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

SAS PEB-COQUY informe les participants que ces informations sont susceptibles d'être communiquées à tous les services de la société PEB-COQUY aux seules fins d'exécution des présentes.

Conformément aux dispositions de cette loi, le participant dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition et de rectification pour toute information le concernant en s'adressant au Service Marketing par envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

SAS PEB COQUY – Service Marketing – 100 Route de Bolandoz – 25330 FLAGEY

SAS PEB COQUY pourra utiliser ces informations dans le cadre d'opérations marketing direct relatives aux services de SAS PEB COQUY, notamment par l'envoi d'e-mailing, sauf opposition expresse du participant effectuée auprès du Service Marketing de SAS PEB COQUY.

Article 6 - Responsabilité

SAS PEB COQUY se réserve la possibilité d'apporter toute modification aux présentes conditions générales de l'offre de parrainage, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

SAS PEB COQUY réserve également le droit de valider ou non tout parrainage.

Toute modification des présentes conditions générales de l'offre de parrainage entrera de plein droit en vigueur à compter de la modification du dépliant et/ou des présentes conditions générales (la référence du document comprenant l'indication de la date d'entrée en vigueur faisant foi) et tout participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au parrainage, effective à compter de la date d'envoi de la demande de parrainage.

Le présent règlement est déposé chez :

Maître DAGUET, huissier de justice

5 rue St Laurent

25290 ORNANS

Pour toute question relative à ce jeu, merci de nous contacter par email : info@coquy.com